

**Belgium-Liège: Laboratory, optical and precision equipments (excl. glasses)**

**OJ S 97/2017 20/05/2017**

**Contract notice**

**Supplies**

**Directive 2004/18/EC**

**Section I: Contracting authority**

---

**I.1. Name and addresses**

Official name: Centre de recherche de la métallurgie ASBL

Postal address: Domaine universitaire Sart-Tilman, B57, Allée de l'Innovation 1

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

For the attention of: Monsieur Florin Duminica

E-mail: [florin.duminica@crmgroup.be](mailto:florin.duminica@crmgroup.be)

Fax: +32 42368898

**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

the abovementioned address

**Tenders or requests to participate must be submitted:** the abovementioned address

**I.2. Type of the contracting authority**

Other: Centre de recherche

**I.3. Main activity**

**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities**

**Section II: Object of the contract**

---

**II.1. Description**

**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Installation complète et intégrée de projection thermique pour l'application de revêtements à partir de produits sous forme de poudre et sous forme de suspension liquide sur pièces en trois dimensions.

**II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery**

Supplies

Purchase

NUTS code BE33 Prov. Liège

**II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system**

The notice involves a public contract

**II.1.4. Information about framework agreement**

**II.1.5.**

**Short description of the contract or purchase(s)**

Fourniture d'une installation complète et intégrée de projection thermique pour l'application de revêtements à partir de produits sous forme de poudre et sous forme de suspension liquide sur pièces en trois dimensions.

L'adjudicataire devra procéder à la formation du personnel du CRM à l'utilisation de l'installation. Il fournira également une documentation détaillée sur l'installation.

En outre, il devra garantir l'installation et en assurer la maintenance.

Enfin, il devra garantir la livraison des consommables, ainsi que d'éventuelles pièces de rechange.

**II.1.6. CPV code(s)**

38000000 Laboratory, optical and precision equipments (excl. glasses)

**II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)****II.1.8. Lots**

This contract is divided into lots: no

**II.1.9. Information about variants****II.2. Scope of the procurement****II.2.1. Total quantity or scope****II.2.2. Information about options****II.2.3. Information about renewals****II.3. Duration of the contract or time limit for completion****Section III: Legal, economic, financial and technical information**

---

**III.1. Conditions related to the contract****III.1.1. Deposits and guarantees required**

Voir CSC.

**III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them**

Voir CSC.

**III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded****III.1.4. Contract performance conditions****III.2. Conditions for participation****III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers**

List and brief description of conditions: Droit d'accès:

En cas de groupement sans personnalité juridique (anciennement association momentanée), chaque soumissionnaire, membre du groupement sans personnalité juridique, doit satisfaire individuellement à ces conditions de sélection en matière de droit d'accès et en fournir individuellement la preuve.

Seuls les soumissionnaires ne se trouvant pas dans un des cas d'exclusion de l'accès au marché visés par l'article 20 de la loi du 15.6.2006 et l'article 61, § 1<sup>er</sup>, de l'AR du 15.7.2011 peuvent avoir accès au présent marché.

Pour les soumissionnaires établis en Belgique:

À cette fin, le soumissionnaire fournira en annexe de son offre une copie d'un extrait récent (moins de 6 mois avant la date ultime de remise des offres) de son casier judiciaire attestant qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour:

1° participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324 bis du code pénal;  
2° corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du code pénal;

3° fraude au sens de l'article 1<sup>er</sup> de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002;

4° blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 5 de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme;

5° avoir occupé, en tant qu'employeur, des ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de la loi du 11.2.2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Pour les soumissionnaires établis dans un autre pays que la Belgique

Le soumissionnaire étranger joint à son offre le document équivalent dans son pays d'origine. Afin d'identifier le document en question, le soumissionnaire établi dans l'Union européenne peut se référer à l'application E-Certis (<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/ecertis/web/compare/>).

#### b) Causes d'exclusion

En cas de groupement sans personnalité juridique (anciennement association momentanée), chaque soumissionnaire, membre du groupement sans personnalité juridique, doit satisfaire individuellement à ces conditions de sélection en matière de causes d'exclusion et en fournir individuellement la preuve.

1. Le soumissionnaire ne peut se trouver en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales (art. 61, § 2, 1°, AR 15.7.2011).

2. Le soumissionnaire ne peut avoir fait l'aveu de sa faillite ou avoir fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales (art. 61, § 2, 2°, AR 15.7.2011).

Pour les soumissionnaires établis en Belgique:

Le soumissionnaire joint à son offre une attestation émanant du tribunal de commerce territorialement compétent au regard de son siège social, aux termes de laquelle le greffier du tribunal certifie que le soumissionnaire n'a pas été déclaré en faillite ou dans une situation analogue, ni n'a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure analogue.

Pour les soumissionnaires établis dans un autre pays que la Belgique:

Le soumissionnaire joint à son offre une attestation délivrée par une autorité compétente et dont il résulte qu'il ne se trouve pas en état de faillite ou dans une situation analogue, ni n'a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure analogue, selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Afin d'identifier le document en question, le soumissionnaire établi dans l'Union européenne peut se référer à l'application E-Certis (<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/ecertis/web/compare/>).

3. Le soumissionnaire ne peut avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle (art. 61, § 2, 3°, AR 15.7.2011).

Pour les soumissionnaires établis en Belgique:

La situation du soumissionnaire sera vérifiée à l'aide de l'extrait de casier judiciaire fourni dans le cadre du droit d'accès au marché.

Pour les soumissionnaires établis dans un autre pays que la Belgique

La situation du soumissionnaire sera vérifiée à l'aide du document équivalent à l'extrait de casier judiciaire fourni dans le cadre du droit d'accès au marché.

4. Le soumissionnaire ne peut avoir commis de faute grave en matière professionnelle (art. 61, § 2, 4°, AR 15.7.2011).

Pour les soumissionnaires établis en Belgique et pour les soumissionnaires établis dans un autre pays que la Belgique

Le soumissionnaire ne doit joindre aucun document à son offre aux fins de vérifier cette cause d'exclusion.

Conformément à l'article 61, § 3, 3°, AR 15.7.2011, la preuve que le soumissionnaire ne se trouve pas dans ce cas d'exclusion sera apportée par tout moyen dont le pouvoir adjudicateur pourra justifier.

5. Le soumissionnaire doit être en règle avec ses obligations en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale (art. 61, § 2, 5°, et art. 62, AR 15.7.2011).

Pour les soumissionnaires établis en Belgique:

Le soumissionnaire employant du personnel assujetti à la sécurité sociale belge joint à son offre une attestation émanant de l'ONSS (et munie du cachet sec de l'ONSS) dont il résulte qu'il est en règle en matière de paiement de ses cotisations de sécurité sociale jusqu'à l'avant-dernier trimestre écoulé par rapport à la date ultime de réception des offres.

L'attestation est demandée sur le site web de l'ONSS (<http://onssrszls.be/fr/attests/43/attestation-marches-publics>).

Si le soumissionnaire n'emploie pas de personnel assujetti à la sécurité sociale belge, il transmet au PA une attestation délivrée par l'ONSS qui atteste de ce fait.

Pour les soumissionnaires établis dans un autre pays que la Belgique

Le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre État membre de l'Union européenne et qui n'est pas visé au paragraphe précédent, joint à son offre une attestation de moins de 6 mois délivrée par l'autorité compétente certifiant que, suivant compte arrêté au plus tard à la date limite de réception des offres, il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Si le soumissionnaire n'emploie pas de personnel assujetti à la sécurité sociale de son pays, il transmet au PA une attestation délivrée par l'organisme compétent en la matière qui atteste de ce fait.

Afin d'identifier le document en question, le soumissionnaire établi dans l'Union européenne peut se référer à l'application E-Certis (<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/ecertis/web/compare/>).

6. Le soumissionnaire doit être en règle avec ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 61, § 2, 6°, et 63, AR 15.7.2011).

Pour les soumissionnaires établis en Belgique:

Le soumissionnaire joint à son offre une attestation émanant du SPF Finances établissant que le soumissionnaire est en règle avec ses obligations fiscales à son égard. À cette fin, le soumissionnaire produit le «bilan fiscal» qu'il peut obtenir auprès de l'Administration générale de la perception et du recouvrement (SPF Finances). Il en fait la demande par e-mail ([telemarc@minfin.fed.be](mailto:telemarc@minfin.fed.be)) en indiquant le nom de la société, son numéro d'entreprise,

l'adresse de son siège social, le numéro de référence du marché public et la langue de l'attestation (français).

Pour les soumissionnaires établis dans un autre pays que la Belgique:

Le soumissionnaire joint à son offre une attestation délivrée par une autorité compétente et dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi.

Afin d'identifier le document en question, le soumissionnaire établi dans l'Union européenne peut se référer à l'application E-Certis (<https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/ecertis/web/compare/>).

7. Le soumissionnaire ne peut s'être rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigibles en application du présent article et ne peut s'abstenir de fournir ces renseignements, sans préjudice de l'application éventuelle de l'article 59 de l'AR 15.7.2011 (art. 61, § 2, 7°, AR 15.7.2011).

Pour les soumissionnaires établis en Belgique et pour les soumissionnaires établis dans un autre pays que la Belgique:

Le soumissionnaire ne doit joindre aucun document à son offre aux fins de vérifier cette cause d'exclusion.

Conformément à l'article 61, § 3, 3°, AR 15.7.2011, la preuve que le soumissionnaire ne se trouve pas dans ce cas d'exclusion sera apportée par tout moyen dont le pouvoir adjudicateur pourra justifier.

### **III.2.2. Economic and financial ability**

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire doit établir sa capacité économique et financière à exécuter le présent marché public (art. 58 et 67, AR 15.7.2011). À cette fin, il joint à son offre une déclaration sur l'honneur, dûment signée, attestant du chiffre d'affaires global de la société, ainsi que du chiffre d'affaires propre à la fourniture de systèmes de projection thermique, pour les 3 derniers exercices (2014, 2015 et 2016). Il peut utiliser le formulaire figurant en annexe n° 6 du cahier spécial des charges.

Minimum level(s) of standards possibly required: Le chiffre d'affaires spécifique doit atteindre la valeur moyenne annuelle de 3 000 000 EUR.

### **III.2.3. Technical and professional ability**

List and brief description of conditions:

Le soumissionnaire doit établir sa capacité technique et professionnelle à exécuter le présent marché public (art. 58 et 70, AR 15.7.2011). À cette fin, il joint à son offre une liste de références réalisées au cours de 3 dernières années par rapport à la date de publication de l'avis de marché, indiquant le montant, la date et l'identité du destinataire (public ou privé) de la commande. Le soumissionnaire peut utiliser le formulaire figurant en annexe n° 7 du cahier spécial des charges.

Les références doivent être accompagnées de certificats de bonne exécution. Le soumissionnaire peut utiliser le formulaire figurant en annexe n° 8 du cahier spécial des charges.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Le soumissionnaire doit avoir réalisé au moins 3 références d'un montant de minimum 500 000 EUR HTVA, portant sur la livraison d'une ou de plusieurs installations de projection thermique, auprès de clients industriels.

### **III.2.4. Information about reserved contracts**

## **III.3. Conditions specific to services contracts**

### **III.3.1. Information about a particular profession**

### **III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract**

## **Section IV: Procedure**

---

### **IV.1. Type of procedure**

#### **IV.1.1. Type of procedure**

Open

#### **IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited**

#### **IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue**

### **IV.2. Award criteria**

#### **IV.2.1. Award criteria**

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

#### **IV.2.2. Information about electronic auction**

An electronic auction will be used: no

### **IV.3. Administrative information**

#### **IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority**

Centre de Recherche de la Métallurgie ASBL -n° 2017-MP-CRM-2-F02\_0

#### **IV.3.2. Previous publication concerning this procedure**

#### **IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document**

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 7.7.2017 - 12:00

Payable documents: no

#### **IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate**

10.7.2017 - 12:00

#### **IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**

#### **IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French.

#### **IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender**

#### **IV.3.8. Conditions for opening of tenders**

Date: 10.7.2017 - 12:00

## **Section VI: Complementary information**

---

### **VI.1. Information about recurrence**

### **VI.2. Information about European Union funds**

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:  
yes

Identification of the project: Marché FEDER — RW — 3D COATER. 3DCOATER\_1-CRM  
(outil atmospheric dry coater 3D)

«Fourniture d'une installation complète et intégrée de projection thermique pour l'application de revêtements à partir de produits sous forme de poudre et sous forme de suspension liquide sur pièces en trois dimensions» (646).

**VI.3. Additional information**

Attention: des visites obligatoires sont prévues. Voir CSC.

**VI.4. Procedures for review**

**VI.4.1. Review body**

Official name: Tribunal de première instance de Liège

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

**VI.4.2. Review procedure**

**VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained**

**VI.5. Date of dispatch of this notice**

17.5.2017